

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1.417 du 20 décembre 1945

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 décembre 1945

Numéro JO
n° 11 du 31/12/1945

Date du numéro
31 décembre 1945

TEXTE INTÉGRAL

une gratification exceptionnelle de deux mille neuf cent trente-trois francs (2.933 frs) a été accordée au secrétaire contractuel Rabarisoa Raymond, en service au Bureau des Finances, appelé à rejoindre son poste avant l'expiration de sa permission. La présente dépense est imputable au chapitre 13, article 2, paragraphe 4, du budget local de l'exercice en cours.